



Info Sécurité DGAC N° 2026/01

Une info sécurité est un document diffusé largement par la DGAC, non assorti d'une obligation réglementaire dont le but est d'attirer l'attention de certains acteurs du secteur aérien sur un risque identifié.

Cette info sécurité est disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/info-securite-dgac>

Opérateurs concernés	• NCO • Ballons • SPO/TA91 • ATO, DTO • IULM
Sujet	Le vol en montagne – Les bonnes pratiques
Objectif	Réduire les risques liés au vol en montagne
Contexte	L'environnement montagneux recèle des menaces et des dangers spécifiques qu'il est essentiel de connaître avant de s'y aventurer. Le vol en montagne présente intrinsèquement un niveau de risque plus élevé que celui du vol en plaine. Il exige donc des compétences et connaissances additionnelles afin de revenir à un niveau de sécurité acceptable. Sans formation théorique et pratique complémentaire, un pilote n'est pas pleinement préparé à affronter les spécificités et menaces propres au vol en montagne. La DSAC a préparé un guide qui s'adresse en priorité aux pilotes d'avions, d'ULM ou d'hélicoptères n'ayant pas d'expérience du vol en montagne. Il regroupe les principales recommandations et bonnes pratiques à connaître avant de s'y engager. Ce guide traite de la navigation en région montagneuse. Il n'aborde pas l'atterrissage sur altisurfaces ou altiports ; les pilotes d'avion qualifiés montagne pourront cependant y trouver des rappels, des précisions et des préconisations utiles. Ce guide ne constitue pas un outil d'autoformation. Chaque pilote est invité à approfondir les différents sujets abordés auprès d'organismes compétents dans la formation au vol en montagne.
Actions recommandées	En conséquence, la DGAC recommande que : • Les pilotes évoluant ou souhaitant évoluer en montagne prennent connaissance du guide « Le vol en montagne – Les bonnes pratiques » ; • Les exploitants ou organismes listés ci-dessus contribuent à relayer le lien permettant de prendre connaissance de ce guide.
Références	Dans le rapport sécurité 2023 , le BEA avait publié un article portant sur la typologie des accidents en région montagneuse.

Toute remarque quant à la mise en œuvre des mesures proposées dans cette info sécurité DGAC est à adresser à :

rex@aviation-civile.gouv.fr